

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	10
----	----	----

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : Mme TISSIER Fabienne, M. DARDERES Paul, M. BONNAN Christian, M. CHAUVEAU Jean-Baptiste, Mme CHIRIAUX Allisson, M. MASMONTET Jean, M. GAUYACQ Jean-Paul, M. LASSUS Pierre, Mme PEREUILH Martine

Excusés : Mme SARREMIA Carine, Mme DESTANDAU Stéphanie, Mme MEYER Véronique, M. URRUTIBEHETY Baptiste, Mme DESCLAUX Amandine

29092022-5 : Attribution chèques CADHOC Noël agents 2022

Le Maire expose que depuis 2019 il a été décidé d'attribuer aux agents de la collectivité pour Noël une prestation d'action sociale type «chèque CADHOC».

Le Maire propose de renouveler cette prestation pour l'année 2022 et rappelle que l'an passé un montant de 120 € a été attribué pour les 3 agents titulaires à temps complet et 80 € aux 2 agents contractuels à temps non-complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'ACCORDER une prestation d'action sociale, à l'occasion de la fête de Noël 2022 en faveur des agents de la collectivité, sous forme de chèques CADHOC, d'un montant de 120 € à chaque agent titulaire à temps-complet et 80 € à chaque contractuel à temps non-complet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à régler la facture par mandat administratif à «GROUPE UP CADHOC»

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2022

**Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à Lahontan le 29 septembre 2022**

Le Maire

Patrice LALANNE